



Diesel EGR 3 (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

MSDS Version: E03.00

Date d'émission: 30/01/2014

Blend Version: 2

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Diesel EGR 3 (Aerosol)
Code du produit : W23379

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit d'entretien

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Wynn's Belgium
Industriepark-West 46
9100 Sint-Niklaas - Belgium
T +32 3 766 60 20 - F +32 3 778 16 56
msds@wynns.eu - www.wynns.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: +32(0)14/58.45.45

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F+; R12
Xi; R37
N; R51/53
R66
R67

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



F+ - Extrêmement inflammable



Xi - Irritant



N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R

: R12 - Extrêmement inflammable
R37 - Irritant pour les voies respiratoires
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Phrases-S

: S2 - Conserver hors de la portée des enfants
S16 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer
S23 - Ne pas respirer les vapeurs
S23 - Ne pas respirer les aérosols
S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

Phrases supplémentaires

: Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C
Ne pas percer ou brûler même après usage
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent
Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible

Diesel EGR 3 (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hydrocarbures, C9, aromatiques	(Numéro CE)918-668-5 (N° REACH)01-2119455851-35	25 - 50	R10 Xi; R37 N; R51/53 Xn; R65 R66 R67
n-Butane	(n° CAS)106-97-8 (Numéro CE)203-448-7 (Numéro index)601-004-00-0	10 - 25	F+; R12
Propane	(n° CAS)74-98-6 (Numéro CE)200-827-9 (Numéro index)601-003-00-5	10 - 25	F+; R12
2-butoxyéthanol	(n° CAS)111-76-2 (Numéro CE)203-905-0 (Numéro index)603-014-00-0 (N° REACH)01-2119475108-36	5 - 10	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38
Acétone	(n° CAS)67-64-1 (Numéro CE)200-662-2 (Numéro index)606-001-00-8 (N° REACH)01-2119471330-49	5 - 10	F; R11 Xi; R36 R66 R67

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C9, aromatiques	(Numéro CE)918-668-5 (N° REACH)01-2119455851-35	25 - 50	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
n-Butane	(n° CAS)106-97-8 (Numéro CE)203-448-7 (Numéro index)601-004-00-0	10 - 25	Flam. Gas 1, H220
Propane	(n° CAS)74-98-6 (Numéro CE)200-827-9 (Numéro index)601-003-00-5	10 - 25	Flam. Gas 1, H220
2-butoxyéthanol	(n° CAS)111-76-2 (Numéro CE)203-905-0 (Numéro index)603-014-00-0 (N° REACH)01-2119475108-36	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation: dust, mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Acétone	(n° CAS)67-64-1 (Numéro CE)200-662-2 (Numéro index)606-001-00-8 (N° REACH)01-2119471330-49	5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Textes des phrases R et H: voir section 16

Diesel EGR 3 (Aérosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles resp.: position semi-assise. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. En fonction de l'état: médecin/hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et/ou se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Puisqu'il s'agit d'un conditionnement en aérosol, l'ingestion de grandes quantités est improbable. Rincer la bouche abondamment à l'eau. En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Symptômes/lésions après inhalation	: Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination. Nausées. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: irritation de la peau et érythème. Peau sèche.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Irritation du tissu oculaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: de la poudre ABC. Mousse AFFF. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet plein d'eau est inefficace pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aérosol extrêmement inflammable. Gaz/vapeur inflammable à l'air dans limites d'explosivité. Peut se charger électrostatiquement avec risque d'ignition. Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation.
Danger d'explosion	: Peut exploser après échauffement. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Inflammable par étincelles.
Réactivité	: En cas de combustion: libération de monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Risque d'explosion physique: éteindre/refroidir depuis abri. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Appareil à air comprimé/oxygène.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: des vêtements de protection. Lunettes bien ajustables. Gants. Fuite importante/en milieu confiné: AR à air comprimé.
Procédures d'urgence	: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Fermer les portes et les fenêtres des bâtiments environnants. Boucher les parties souterraines. Délimiter la zone de danger. Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Fuite importante ou en endroit clos: envisager l'évacuation. Nettoyer les vêtements contaminés.

6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence	: Aérer la zone.
----------------------	------------------

Diesel EGR 3 (Aérosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute propagation dans les égouts. Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Essayer de réduire l'évaporation.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conforme à la réglementation. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

Mesures d'hygiène : Observer l'hygiène usuelle. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : $\leq 45^{\circ}\text{C}$
Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Interdictions de stockage en commun : Conserver à l'écart des: oxydants forts et acides forts.
Lieu de stockage : Conforme à la réglementation. Local à l'épreuve du feu. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : conforme à la réglementation. correctement étiqueté.
Matériaux d'emballage : Emballages pour gaz sous pression (emballages pour aérosol).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique pour des informations détaillées.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

n-Butane (106-97-8)		
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000 ppm

Propane (74-98-6)		
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000 ppm

2-butoxyéthanol (111-76-2)		
UE	IOELV TWA (mg/m^3)	98 mg/m^3
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m^3)	246 mg/m^3
UE	IOELV STEL (ppm)	50 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m^3)	98 mg/m^3
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m^3)	246 mg/m^3
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	50 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D

Acétone (67-64-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m^3)	1210 mg/m^3
UE	IOELV TWA (ppm)	500 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m^3)	1210 mg/m^3
Belgique	Valeur seuil (ppm)	500 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m^3)	2420 mg/m^3
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	1000 ppm

Diesel EGR 3 (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité. Gants.



Vêtements de protection - sélection du matériau : nitriles. néoprène.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: aromatique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	:
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: 5,6
indice de réfraction	:
Point de fusion	: < -20 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 56 - 180 °C
Point d'éclair	: -18 °C
Température d'auto-inflammation	: 230 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 8530 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique @20°C	: 860 kg/m ³
Solubilité	: Partiellement soluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique @40°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique @40°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: 1 mm ² /s @20°C
Viscosité Index	:
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: 0,8 - 13 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 90,25 %
Indications complémentaires	: Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas de combustion: libération de monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

Diesel EGR 3 (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Irritation	: Irritant pour les voies respiratoires.
Corrosivité	: Non classé
Sensibilisation	: Non classé
Toxicité à dose répétée	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Mutagénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Eliminer en centre de traitement agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : AEROSOLS
Description document de transport : UN 1950 AEROSOLS, 2.1, (D)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 2
Risque subsidiaire (IMDG) : 2.1
Risque subsidiaire (IATA) : 2.1
Etiquettes de danger (ONU) : 2.1



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

Diesel EGR 3 (Aérosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :



Autres informations :

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ONU) : 5F
Dispositions particulières (ADR) : 190, 327, 344, 625
Catégorie de transport (ADR) : 2
Code de restriction concernant les tunnels : D
Quantités limitées (ADR) : 1L

14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-D, S-U

14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : 203
Instruction "passenger" (ICAO) : 203/Y203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Teneur en COV : 90,25 %

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Diesel EGR 3 (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)
Acute Tox. 4 (Oral)
Aquatic Chronic 2

Asp. Tox. 1
Eye Irrit. 2
Flam. Gas 1
Flam. Liq. 2
Flam. Liq. 3
Skin Irrit. 2
STOT SE 3

STOT SE 3

H220
H225
H226
H302
H304

H312
H315
H319
H332
H335
H336
H411

R10
R11
R12
R20/21/22
R36
R36/38
R37
R51/53

R65

R66

R67
F
F+
N
Xi
Xn

Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Danger par aspiration, Catégorie 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Gaz inflammables, Catégorie 1
Liquides inflammables, Catégorie 2
Liquides inflammables, Catégorie 3
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
Gaz extrêmement inflammable
Liquide et vapeurs très inflammables
Liquide et vapeurs inflammables
Nocif en cas d'ingestion
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Nocif par contact cutané
Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Nocif par inhalation
Peut irriter les voies respiratoires
Peut provoquer somnolence ou vertiges
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Inflammable
Facilement inflammable
Extrêmement inflammable
Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
Irritant pour les yeux
Irritant pour les yeux et la peau
Irritant pour les voies respiratoires
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
Facilement inflammable
Extrêmement inflammable
Dangereux pour l'environnement
Irritant
Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit